

Ministère d'Etat.

Paris, le 2 Juin 1853.

Secretariat général.

Section
des
Beaux-arts.

Académie Impériale
de France, à Rome.

Monsieur le Directeur, j'ai eu l'honneur de vous annoncer par ma lettre du 30 mai dernier, que j'avais prié M. le Ministre des Finances d'autoriser le Payeur du Corps expéditionnaire français en Italie, à vous verser, sur votre reçu, une somme de 690^f. 26. pour solder les dépenses de l'Académie Impériale de France, à Rome, pendant l'exercice 1852.

Par sa dépêche du 6 juin suivant, M. le Ministre des Finances m'a informé qu'il avait adressé cette autorisation au Payeur du Corps expéditionnaire.

Cependant ce Comptable n'a pas encore transmis votre reçu au Trésor.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Directeur, de vouloir bien au reçu de la présente, réclamer le paiement des 690^f. 26 dont il s'agit, si vous ne les avez déjà touchés, et engager le Payeur du Corps expéditionnaire à transmettre immédiatement votre quittance à M. le Ministre des Finances.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Le Ministre d'Etat
Pour le ministre et par autorisation
Le Chef de la Section des Beaux-arts

J. Neveu

Série B, n° 3.

Monsieur Schnetz,
Directeur de l'Académie Impériale de France, à Rome.